

# REVALORISATION PRIME DE POSTE

OBTENU

OBTENU

OBTENU

OBTENU

**POUR RAPPEL**, dès la mise en place de la nouvelle convention collective, la **CFDT** a souhaité éclaircir l'article 144 par rapport aux dispositions actuelles des primes de poste sur les sites de **JARRIE, MONTREUIL, PAIMBOEUF, RUGLES** et **UGINE**.

Le 14 mars 2024, la **CFDT** adressait par courrier une demande de rencontre avec la Direction **FRAMATOME** pour aborder ce sujet.

Cette rencontre a permis de constater que les dispositions de la nouvelle convention collective n'étaient pas plus favorables que les dispositifs en vigueur sur ces établissements (tous les éléments liés au poste étant compris dans l'art 144).

La **CFDT** a toutefois maintenu sa demande initiale de revaloriser la prime de poste fixe en apportant des éléments concrets.

La Direction **FRAMATOME** a répondu **favorablement** à notre demande et reviendra très prochainement nous faire part de sa décision.



La **CFDT Framatome** avec un dialogue social engagé démontre la possibilité d'obtenir des avancées pour tous les salariés sans nécessairement passer par des mouvements de grève !

Nous reviendrons vers vous rapidement pour vous communiquer les décisions de la Direction sur le sujet...

**Contact :**  
[cfdtframatom@gmail.com](mailto:cfdtframatom@gmail.com)